



**CONSEIL GENERAL
CUARNENS**

**Séance du Conseil Général de Cuarnens du 13 octobre 2022
à la Salle de l'Hôtel de France à 20h15**

Présidence : Monsieur Olivier Chappuis, Président.

Monsieur le Président donne connaissance de l'ordre du jour :

1. Appel
2. Admission de nouveaux membres
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2022
4. **Préavis municipal No 06-2022** Demande d'un crédit de CHF 85'200.00 pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion du greffe, de la bourse et du contrôle des habitants
5. **Préavis municipal No 07-2022** Arrêté d'imposition pour l'année 2023
6. Communications de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

1. Appel:

29 membres sur 72 sont présents, le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer.

2. Admission de nouveaux membres:

Mme Jill Valérie Hedinger Székely prononce la formule rituelle et est admise comme nouveau membre du Conseil Général de Cuarnens.

3. Adoption du PV

Le PV de la séance du 16 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

4. Préavis municipal No 06-2020 Demande d'un crédit de CHF 85'200.00 pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion du greffe, de la bourse et du contrôle des habitants

Le rapporteur de la commission de gestion, M. Etienne Chappuis prend la parole et précise que la commission de gestion, composée de MM Alain Peneveyre, Jean-Marc Cloux, Eric Niedergang, Juan Vazquez, Mme Pauline Rime et M. Julien Bovet (excusés), s'est réunie le mercredi 21 septembre 2022 afin d'étudier la "Demande d'un crédit de CHF 85'200.00 pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion du greffe, de la bourse, du contrôle des habitants et de la Municipalité".

Une 2ème rencontre s'est déroulée le 7 octobre 2022, afin de comparer les coûts avec d'autres fournisseurs de logiciels de gestion communale.

La commission remercie Mr Frédéric Chappuis, Syndic, Mme Laetitia Rochat, secrétaire et Mme Laetitia Wolf, boursière, pour toutes les informations fournies et leurs explications données.

La gestion informatique d'une commune est un gros poste qui doit fonctionner de la meilleure des manières tout en évoluant dans le temps. Dans un climat très informatisé où les données peuvent être facilement dérobées, il s'agit également de garantir une certaine sécurité.

Quatre fournisseurs ont été présentés par notre municipalité, il s'agit d'OFISA, T2i, Axians et Data consulting.

Nous constatons que l'entreprise OFISA en place depuis 2006 peine dans la gestion du suivi du logiciel. Ce dernier, le logiciel BDI-Communes arrive au bout de ses possibilités de développement.

Pour T2i, il en ressort quelques difficultés avec le passage du QR-code notamment et des coûts élevés, soit avec une offre à plus de CHF 100'000 et des frais de licence annuel au-delà de CHF 20'000.

Pour AXIANS, la commune de L'Isle l'utilise et l'écho n'est pas favorable. Au niveau des coûts, l'offre et les frais de licence sont comparables à ceux mentionnés dans le préavis pour autant que l'on forme un groupe de 4 communes pour partager la formation, sans avoir exactement les mêmes modules que Data Consulting.

Par conséquent le nouveau système mis en avant est Urbanus de la maison Data Consulting SA. Il est celui qui offre les meilleures prestations à coût raisonnable. Il est déjà utilisé par d'autres communes vaudoises. Ses possibilités en matière de gestion générale sont élevées.

Comme par exemple :

- Finance (compatible avec MCH2 (uniformisation comptable)
- Budgétisation
- Gestion des salaires
- Facturation
- Office de la population
- Tenue des PV
- Gestion des compteurs d'eau
- Etc...

S'agissant des coûts d'exploitation et à titre de comparaison avec OFISA, les frais entiers annuels s'élèvent à CHF 11'820 contre CHF 10'300 mises à jour comprise pour Data Consulting SA. D'ailleurs, lors du transfert, ces frais d'utilisation annuels vont se superposer partiellement durant l'année 2023.

Lors du travail de migration, les 140 heures de formation pour les deux collaboratrices de l'administration communale sont comprises dans les CHF 8'000 du préavis.

Concernant le matériel, il est intéressant de constater que les ordinateurs existants pourront continuer d'être utilisés avec le nouveau logiciel en même temps que l'objectif futur d'être associé avec des laptop ou tablette.

La mise en route du nouveau logiciel est prévue au 1er juillet 2023.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion unanime demande au Conseil Général de valider la "Demande d'un crédit de CHF 85'200.00 pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion du greffe, de la bourse, du contrôle des habitants et de la Municipalité".

M. le Président ouvre la discussion sur le Préavis.

Mme Josette Mange demande s'il ne serait pas possible d'approcher d'autres communes pour un partage afin de diminuer les frais de logiciel ?

M. le Syndic de répondre par la négative car ce principe amènerait à une fusion.

M. René Jomini, Municipal explique que le prix du logiciel est le même pour chaque commune mais les coûts de développement sont assez conséquents. En effet ces logiciels de commune restent très gourmands en recherche et développement car en définitive peu de personnes les utilisent et pour cela les prix sont élevés. Seule la formation permettrait de réduire les coûts.

M. Fabian Mariller explique qu'il est dit dans le préavis que la Municipalité envisage de s'équiper de 5 laptops mais que cet achat ne concerne pas ce préavis.

Il pense que cela vaudrait la peine d'acheter le tout (y compris 5 laptops) afin que tout le monde soit équipé de l'ensemble au même moment. Cela semblerait plus logique de pouvoir travailler directement sur du bon matériel mis à disposition.

M. le Syndic de répondre que ces laptops sont prévus pour les municipaux mais à l'heure actuelle, toute la Municipalité n'est pas prête à travailler en télétravail et une entité de travail doit rester sur place. Par souci de transparence, une offre a été demandée à notre informaticien mais prévu dans 5 ans voire plus.

M. le Président passe le préavis 06-2022 au vote. Il est accepté à la majorité avec 4 abstentions.

5. Préavis municipal No 07-2022 Arrêté d'imposition pour l'année 2023

Le rapporteur de la commission de gestion, M. Etienne Chappuis prend la parole et précise que la commission de gestion, composée de MM Alain Peneveyre, Jean-Marc Cloux, Eric Niedergang, Juan Vazquez, Mme Pauline Rime et M. Julien Bovet (excusés), s'est réunie le mercredi 21 septembre 2022 afin d'étudier l'Arrêté d'imposition pour l'année 2023.

La commission remercie Mr Frédéric Chappuis, Syndic et Mme Laetitia Wolf, boursière, pour toutes les informations fournies et leurs explications données.

Tout d'abord, nous sommes dans une période d'incertitude générale avec l'augmentation des coûts de la vie, notamment. Contrairement au dernier "Arrêté d'Imposition" qui s'étendait sur les années 2021 et 2022, la proposition de la Municipalité d'adopter un nouvel arrêté pour l'année 2023 exclusivement nous semble prudente.

De plus, les derniers résultats des comptes annuels sont saints, prouvant ainsi que le taux d'impôt mis en place depuis 2013 correspondait aux besoins financiers de notre commune.

De ce fait, la Municipalité ayant démontré la juste valeur des taxes perçues pour garantir le bon fonctionnement de la commune, nous donne un signe fort tout en restant prudent, si l'on tient compte de l'adaptation cantonale depuis le 1er janvier 2021 avec une baisse de 1% du coefficient cantonal.

Fort de ce qui précède, la commission de gestion unanime demande au Conseil Général d'adopter la demande du nouvel "Arrêté d'Imposition" pour l'année 2023 qui fixe le taux à 76%, soit une baisse de 1 point, avec échéance au 31 décembre 2023.

M. le Président ouvre la discussion sur le Préavis.

M. Fabian Mariller annonce que tout augmente mais que la Municipalité pense diminuer les impôts. Il pense que cela ne soit pas prudent de le faire avec tout ce qui est dit concernant l'année prochaine et qu'il serait avantageux de laisser une marge de manœuvre à la Municipalité et propose que le point d'impôt reste à 77 points.

M. le Président passe le préavis 07-2022 au vote. Il est accepté à la majorité avec 4 NON et 4 abstentions.

6. Communications de la Municipalité

M. Jean-Daniel Staub, Municipal évoque les maintes interventions lors du dernier Conseil par rapport à la rue du Temple et ses parcs. Un document, datant de 1997 a été retrouvé, qui disait que le canton autorisait d'interdire le parcs sur la rue du Temple, rue des Lavois et la route de Mauraz.

La Municipalité a mandaté un bureau d'ingénieurs afin de mettre en place un projet uniforme.

Concernant l'éclairage public, les passages piétons doivent rester éclairés. Il faut savoir que les leds fonctionnent à 50% de 23h00 à 06h00. L'idée serait de les baisser à 20% et laisser les leds du rond-point à 50%.

Il n'est pas impossible que par la suite les passages piétons devront être mieux éclairés.

Mme Claire-Lise Cloux propose que le magasin ne soit plus éclairé.

M. Jean-Daniel Staub, Municipal de répondre que le magasin est éclairé suite à des cambriolages mais il est possible d'évoquer le sujet avec M. Pascal Clément.

M. le Syndic prend la parole et remercie le bureau du Conseil pour son excellente collaboration, la commission de gestion pour son travail constructif, l'équipe de la voirie ainsi que le bureau pour son excellent travail.

7. Divers et propositions individuelles

Mme Mireille Pittet prend la parole et informe avoir appris avec consternation que depuis le mois de juillet il n'était plus possible d'acheter son billet auprès du conducteur dans les bus MBC. En effet, il faut avoir une application sur son téléphone ou son ordinateur pour acheter un billet.

Ne pourrait-on pas trouver une solution pour les personnes qui ne sont pas informatisées afin d'acheter des billets à l'avance auprès du bureau communal ?

M. le Syndic explique que la Municipalité a été avisée par les MBC de leur choix de retirer tous les automates ainsi que de supprimer la vente dans les bus, ce qui a déplu à la plupart des communes mais cela pourrait effectivement être une solution qui se pratique déjà dans certaines communes.

Mme Mireille Pittet demande si les abonnements Ciné-Séniors sont toujours d'actualité ?

M. le Syndic de répondre qu'effectivement ces abonnements seront disponibles prochainement.

M. le Président informe l'assemblée que le bureau du Conseil a reçu un courrier de M. José Clément qui annonce par lettre sa démission du Conseil général de Cuarnens.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h45.

Le Président

La secrétaire